



Maisons-Alfort, le 21 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché  
du produit biocide : ACTO DESINFECTANT  
AMM n°8700187**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES de demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché pour le produit ACTO DESINFECTANT (AMM n°8700187) et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :***

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ACTO DESINFECTANT.

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit ACTO DESINFECTANT est un biocide de types 3 et 4 composé de 125 g/L de Chlorure de didecyl dimethyl ammonium se présentant sous la forme d'un liquide concentré. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

Nom ou description générique de la substance active :	Chlorure de didecyl dimethyl ammonium
N° CAS :	7173-51-5
Type de produit :	3 et 4

**CONSIDERANT**

- L'arrêt de commercialisation, confirmé par la société COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES, du produit ACTO DESINFECTANT.

***L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20070595 du produit ACTO DESINFECTANT est devenue sans objet.***

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : Renouvellement, Chlorure de didecyl dimethyl ammonium, TP 3 et 4

**Annexe 1**

**Liste des usages autorisés pour le produit ACTO DESINFECTANT**

<b>Substance</b>	<b>Composition du produit</b>	<b>Dose de substance active</b>
Désinfectant liquide concentré	Chlorure de didecyl dimethyl ammonium	125 g/L

<b>Codes Usages</b>	<b>Usages</b>	<b>Dose d'emploi</b>
50991130	Logements d'animaux domestiques * trait. Bactericide	1%
50991230	Materiel transport animaux domestiques * trait. Bactericide	1%
50991330	Materiel d'elevage * trait. Bactericide	1%
50992130	Animaux domestiques * locaux préparation nourriture * trait. Bactericide	0.25%
50992230	Animaux domestiques * materiel transport nourriture * trait. Bactericide	0.25%
50994130	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Bactericide	0.25%
50994230	Materiel de transport (P.O.A) * trait. Bactericide	0.25%
50994330	Materiel de laiterie * trait. Bactericide	0.25%